



La négociation des traités et accords internationaux représente un aspect important du travail du ministère. Ci-haut, en train de signer l'entente culturelle franco-canadienne, premier accord culturel entre la France et le Canada, on aperçoit (de gauche à droite): son Excellence François Leduc, ambassadeur de France au Canada; l'Honorable Paul Martin, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures; et M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Une ambassade doit également mettre en oeuvre le programme d'information et d'échanges culturels du Canada dans le pays auprès duquel elle est accréditée. Son activité à cet égard va de la diffusion de films et de brochures publicitaires à l'établissement de relations étroites avec la presse, en passant par la participation aux foires et expositions artistiques, la préparation de tournées d'artistes canadiens, l'administration des programmes de bourses d'études et bien d'autres choses encore qui permettent de mieux faire connaître le Canada aux peuples des autres pays.